

Manifeste des éleveuses et éleveurs de volailles de la Confédération paysanne et du Modéf

Parce que l'influenza aviaire crée la mortalité de millions de volailles tous les ans;

Parce que la crise s'accroît d'année en année sur l'ensemble du territoire et détruit toute espérance pour les éleveurs et les salariés des élevages, mais aussi des industries alimentaires;

Parce que la crise est devenue d'une ampleur telle que les services de l'État en sont désormais à demander aux éleveurs **de se charger eux-mêmes de la mise à mort par étouffement et de l'enfouissement de leurs animaux**, sans considérer les risques sanitaires, psychologiques et environnementaux de telles injonctions;

Parce que les réglementations imposées par l'État et les filières (claustration des animaux, abattages préventifs, interdictions de mise en production durant des mois) **n'ont pas apporté de solution à ces crises;**

Parce que **les indemnités prévues pour les élevages touchés seront trop lentes, trop insuffisantes**, et seront conditionnées au redémarrage de l'activité malgré le traumatisme enduré par de nombreux éleveuses et éleveurs;

Parce que **les contribuables n'ont pas à financer les dérives d'un modèle de production libéral et industrialisé;**

Parce qu'il en va de la santé publique de tous vis-à-vis des risques de zoonoses;

Nous, éleveurs de volailles de la Confédération paysanne et du Modéf, exigeons :

- ▶ **L'intervention des services de l'État pour l'euthanasie et l'évacuation des cadavres** de volailles pour le respect de nos animaux et de notre environnement;
- ▶ **Un accompagnement psychologique immédiat de tous les éleveuses et éleveurs concernés;**
- ▶ **La mise en place d'un « chômage paysan » immédiat** pour tous les élevages qui sont contraints d'arrêter leur activité, dans l'objectif d'accompagner les familles;
- ▶ **L'annulation des dettes bancaires et l'indemnisation des élevages souhaitant abandonner la production de volailles** après avoir été impactés par les mesures de gestion de l'influenza aviaire;
- ▶ **La reconnaissance du préjudice moral subi par tous les éleveuses et éleveurs;**
- ▶ **La fin des mesures de claustration des volailles et du harcèlement des productrices et producteurs opposés** à cette claustration;
- ▶ **Le respect des règles des différents cahiers des charges garants de la confiance des consommateurs** – notamment en ce qui concerne l'accès des animaux au plein air;

- ▶ **La transparence sur la responsabilité de tous les opérateurs de l'aval de la filière et leur participation au préjudice des producteurs**, via la mise en place d'une base de données indépendante et accessible aux investigations de l'Anses et d'une enquête parlementaire sur les dérives du système de production industriel et le rôle des interprofessions dans les crises successives;
- ▶ **Une réorientation du modèle de production industriel au service d'une aviculture paysanne** résiliente, riche en emplois et ancrée sur des territoires;
- ▶ **Un moratoire sur toutes les constructions à venir de bâtiments d'élevage** dans les zones où la densité des élevages est un facteur de propagation du virus;
- ▶ **Le plafonnement des densités d'élevage dans les territoires et des volailles dans les élevages;**
- ▶ **La limitation drastique des flux d'animaux et de personnels entre les élevages de volailles;**
- ▶ **Des moyens financiers pour la recherche de toutes les solutions de moyen et de long terme visant à mettre en place une production avicole plus résiliente face au risque d'influenza** (vaccination, races plus résistantes, rôle de la biodiversité, désintensification de certaines zones d'élevage..).

La Confédération paysanne et le Modef avaient émis l'année dernière des réserves sur la feuille de route du gouvernement et avaient proposé un Pacte pour une gestion efficace de l'influenza aviaire.

Contacts

Nicolas GIROD - Porte-parole de la Confédération paysanne

☎ 06 07 55 29 09

Mélanie MARTIN - Présidente du Modef des Landes

☎ 06 89 40 91 00

Denis PERREAU - Secrétaire national de la Confédération paysanne

☎ 06 88 80 75 48

Christophe MESPLEDE - Modef des Landes

☎ 06 09 92 15 09

Julien MORA - Modef des Landes

☎ 06 47 99 60 94

Sylvie COLAS - Confédération paysanne du Gers

☎ 06 70 31 90 71

Pascal SACHOT - Confédération paysanne de Vendée

☎ 06 83 53 60 61

Caroline NUGUES - Chargée de communication de la Confédération paysanne

☎ 06 95 29 80 78